

Conseil de quartier

Grande-Île, Lac, Bretonnière

Compte rendu de la réunion

du jeudi 8 février 2011

Lieu : Maison de la Bretonnière

Présents : Guy MICHEL, Président

Christophe BEAUFILS, Pierre BONFILS, Yann CHENUS, Jean-Pierre DEPONDT (Conseiller municipal, délégué à la Démocratie locale), Laurent HARIVEL, Georges KOZICKI, Renée-France LE GUELLEC, Joël LE NAN (Conseiller municipal), Mohamed MAHIEDDINE (Service Démocratie locale), Patrick MAIN, Stéphane MANSON (Conseiller municipal), Nicole MICHEL, Christian MIGNARD et Michel POUTEAUX.

Invités : Freddy BÉCHER (Conseiller municipal, rapporteur à l'Événementiel) et Martine FEY (Conseillère municipale, rapporteur aux Commerces, à l'Artisanat et aux Seniors).

Excusés : Selin BAKLACI, Yvan GIORDANO, Charles LEDUC, Jean-François LHOMME, Cathie MEURIE, Sylvie ROBILLARD et Christine VINCENT-GENOD.

Rédactrice: Nicole MICHEL

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010

2 – Point d'information sur le projet de marché à l'entre de la Grande-Île avec la participation de Martine FEY, Conseillère municipale, rapporteur aux Commerces, à l'Artisanat et aux Seniors.

3 – Point d'information sur l'évolution de notre réseau de transport en commun avec la participation de Freddy BECHER, Conseiller municipal, rapporteur à l'Événementiel.

4- Examen de la demande de Monsieur PRIOUL concernant la création d'une commission du Conseil de quartier sur l'implantation de l'organisme de formation IFAC 78 au sein du quartier de La Bretonnière

5 - Questions diverses

6 – date du prochain Conseil de quartier

1 - Le compte-rendu du Conseil de quartier du 10 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – Le projet de marché à l'entrée de la Grande-Île

La commission cadre de vie de notre Conseil de quartier a mené une réflexion sur un projet de marché au sein du quartier de la Grande-Île, aboutissant à une synthèse en annexe.

Ce projet de marché devrait pouvoir répondre à une attente régulièrement exprimée par les habitants et l'association des commerçants ACOGI.

Il se situerait à l'entrée de la Grande-Île et comporterait cinq ou six stands (fruits-légumes, volailler, fleurs, miel, escargots « ferme aux escargots », ou autre...) afin de faire participer des producteurs locaux. Les vicinois doivent aller à Saint -Rémy -les -Chevreuses chercher des fruits et légumes. Pourquoi ne pas les faire venir (A.M.A.P.) ?

L'objectif de cette discussion est de voir avec la Mairie quels sont les facteurs qui pourraient permettre de faciliter ou limiter ce projet.

Martine FEY nous apporte un certain nombre d'éléments sur la complexité d'un tel projet :

« Une étude commandée par le SAN, en 2002, au cabinet spécialisé Territoires, sur l'opportunité d'un marché intercommunal, a conclu à une réponse peu favorable économiquement parlant, se basant sur certains échecs dans la périphérie de Voisins, et notamment au vu de l'implantation possible à l'époque.

Il faut savoir tout d'abord qu'effectivement un marché est un lieu de rencontre pour les chaland, facteur indéniable de lien social entre les habitants. C'est aussi un circuit de distribution. Le commerçant n'est pas un animateur, même s'il contribue à animer la vie dans un quartier, mais un professionnel qui exerce un métier, dur par ses horaires, très réglementé, et malheureusement peu prisé par des jeunes prêts à prendre la relève de commerçants vieillissants.

Des codes existent :

- la nature du type de marché,
- l'attente du public,
- sa taille,
- etc...

Ils conditionnent pour beaucoup le type de marché possible.

Il faut donc faire très attention à la formulation qui le caractérise.

Selon le type de marché, sa taille, l'encadrement en terme d'organisation peut être de plusieurs natures.

De plus, l'implantation d'un tel marché impose un certain nombre d'autres contraintes, fixées par une réglementation européenne, comme des points d'eau, toilettes, hygiène, électricité, une déclaration à faire auprès de la Mairie suivie de son autorisation, une location au mètre linéaire, une étude des problèmes de stationnement des vendeurs, des clients, la mise en place d'arrêtés de circulation, de contrôle, etc...

La maîtrise peut se présenter sous trois aspects différents :

1. **La régie directe**

La maîtrise relève dans ce cas de la Mairie. Cela nécessite d'avoir recours à des moyens humains supplémentaires (heures, voir postes supplémentaires) pour la gestion du marché, le contrôle, le recouvrement des taxes, le nettoyage, etc. Un recours à la Police municipale pour la gestion en cas de contentieux.

2. **la régie privée**

Pour la maîtrise dans ce cas, nécessité est faite d'avoir recours à un prestataire de services spécialisé qui organise tout ce qui touche à la gestion du marché à l'instar de la Mairie. Le coût peut être important car tout est réglé par contrat, d'une durée qui peut aller de trois à cinq ans, et un tel contrat ne peut se faire que par appel d'offres.

3. **La vente au Déballage.**

C'est une organisation de type privée, qui gère son emplacement sous sa propre autorité. Il y a toutefois une perception pour le "droit de place" d'occupation du domaine public et toute occupation relève d'une autorisation spécifique. Il y a possibilité d'abonnement mais pas de gratuité pour les commerçants. "Ce serait leur faire injure".

Il y a obligation pour les commerçants candidats à la vente au déballage de remplir un formulaire de type « **Cerfa** » un mois à l'avance précisant le genre de produits destinés à la vente et autres informations en conformité à la loi.

Il y a nécessité de contrôle ; reste à savoir si l'association des Commerçants (ACOGI) voudrait assumer cette charge.

Il faut savoir que dès qu'il y a deux commerçants accédant à ce type de vente, la réglementation en vigueur s'impose.

La pérennité d'un tel projet de marché doit revêtir un consensus général entre la Municipalité, les commerçants et les habitants. Ces derniers s'engagent alors sur une forme de "contrat moral", assurant les commerçants de leur fidélité de fréquentation, et non pas de visites d'effet d'annonce, suivies rapidement d'une désaffection. Ce qui équivaldrait à un échec préjudiciable pour tous ceux qui auraient mis leur énergie au service du projet.

En l'état actuel, si les solutions sont apportées aux nombreuses questions qui se posent, La Mairie est favorable à apporter une aide logistique. Le projet actuel demande donc à être affiné et précisé.

Actuellement, une étude sur un lieu différent jugé plus propice à l'implantation d'un marché est en cours (voir Voisins notre Ville de janvier/ février 2011) en liaison avec le développement du quartier du Mérantais. »

3 – Information sur la restructuration des lignes de bus 439 et 440

Freddy BECHER nous fait le point sur ce sujet :

« En négociation avec le Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. nous avons constaté une évolution positive des transports en commun depuis le 10 janvier 2011.

Le bus **439** qui va de Chamfleury à Versailles Rive Gauche (via Guyancourt) passe maintenant toutes les 15 minutes en semaine, par contre, le trajet est beaucoup plus long. Il effectue **111** courses au lieu de **75** durant la semaine, **27** le samedi et **24** le dimanche au lieu de **8** auparavant. Mais le dernier tronçon vicinisé entre le quartier de Chamfleury au Lycée Descartes a été supprimé pour cause de très faible utilisation ce qui est préjudiciable en particulier pour les lycéens.

Le bus **440** renforce le 439 pour des courses un peu plus rapides (par contre seulement 18 courses).

Un rodage est à faire et des ré ajustements sont à prévoir.

Malgré tout, suite à une étude effectuée par le Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, auprès de 1 200 personnes très représentatives des usagers des transports en commun sur les **sept communes**, **77 %** sont plutôt satisfaites.

4 – Courrier de Monsieur PRIOUL

Il est fait état du courrier de Mr PRIOUL demandant la mise en place d'une commission spécifique traitant de l'implantation de l'IFAC.

Le Président a informé Mr PRIOUL de l'existence de commissions spécifiques à chaque secteur de notre quartier (Grande-Île, Lac et Bretonnière) dans lesquelles tous les problèmes propres à chaque quartier sont abordés et qu'il n'était donc pas nécessaire d'en créer une dédiée uniquement à l'IFAC.

Le Conseil de quartier n'est pas une instance de contrôle, de cet institut en particulier. Par contre, au même titre que tous les désagréments constatés, et s'ils relèvent de l'implantation de l'IFAC, comme de tout autre sujet (circulation, stationnement, etc...), le relais par le Conseil de quartier sera assuré.

Une réunion pour le quartier de La Bretonnière a eu lieu pour discuter des problèmes inhérents à ce quartier et il semble que pour le moment l'implantation de l'IFAC se place sous les meilleurs augures.

5 - Questions diverses

Jean- Pierre DEPONDT nous informe que :

- a) Le Conseil municipal a voté une étude concernant le ré-aménagement du centre ville L'objectif est de conserver une harmonie et une cohérence dans les constructions même s'il peut s'agir de promoteurs privés.
- b) Ce sont de jeunes vicinois qui accompagneront les joueurs de football au cours du match amical France-Brésil au Stade de France le mercredi 14 février.

Informations :

Guy MICHEL nous informe d'un changement important dans ses responsabilités professionnelles. Il est amené par ses nouvelles charges à une situation qui ne lui permet plus d'apporter toute l'attention nécessaire à la Présidence du Conseil. Tout en restant membre du Conseil de quartier, il souhaite en quitter la Présidence. Des élections pour élire un nouveau Président auront lieu lors du prochain conseil.

6 – date du prochain Conseil de quartier

Le prochain Conseil de quartier aura lieu le mardi 15 mars à 20 h 30 à la Maison de la Bretonnière

Fin de réunion : 23h15.

ANNEXE

Projet de Marché de quartier à la Grande-Île

Synthèse

Le conseil de quartier Le Lac, Grande Île, Bretonnière mène depuis plusieurs mois une réflexion liée à la mise en place d'un marché de producteur à l'entrée du quartier de la Grande Ile.

Voici une synthèse de ce que nous avons imaginé lors de plusieurs réunions de la commission Sécurité, Environnement, Cadre de Vie et également partagée lors de séances plénières du CQ pour que ce projet devienne réalité.

Nous souhaitons un marché de quartier qui soit :

- ✓ **Original**
- ✓ **Local**
- ✓ **Dynamique**
- ✓ **Responsable**

Nous le souhaitons comme :

- ✓ **Un lieu de rencontre**
- ✓ **Un moyen d'échange**
- ✓ **Un endroit où se faire plaisir**
- ✓ **Un dynamisant commercial**

Nous voulons grâce à ce marché de quartier :

- ✓ **Déplacer les Vicinois**
- ✓ **Les fidéliser à ce marché**
- ✓ **Leur donner l'envie d'y aller et surtout le plaisir d'y revenir.**

Définition du marché de quartier :

Ce marché doit être, autant que faire se peut, un marché de producteurs locaux répondant à la demande des Vicinois et installé dans l'intérêt du développement du commerce de proximité.

Marché de saisons, il doit pouvoir potentiellement accueillir des marchands bio, mais ce n'est pas une condition exclusive.

Un marché se déroulant plutôt chaque samedi matin, c'est en effet le jour le plus important pour les commerçants de la Grande-Île et un des moments de disponibilité pour les Vicinois.

Les habitudes de consommation ainsi que la nature des commerces existants nous orientent vers la présence de 5 à 6 marchands comme par exemple des fruits & légumes, un volailler, un fromager, un fleuriste, des producteurs saisonnier et /ou locaux (huîtres, ferme aux escargots).

Notre objectif n'est pas, car nous n'en avons ni les compétences ni les attributions, de gérer ce marché, mais d'aider les commerçants et les marchands à le faire vivre durablement.

Les différents acteurs indispensables à la réussite de ce projet :

L'ACOGI, regroupant les commerçants de la Grande-île, créateur de l'idée, moteur et animateur du marché en régime établie.

La Mairie, garante de la faisabilité, du respect de la réglementation, décisionnaire sur la possible exonération des taxes (moyens d'attirer de fidéliser les marchands)

Le Conseil de quartier, relais du projet auprès de la population.

| | |
|--|--|
| Force du projet <ul style="list-style-type: none">○ Répond à un besoin des habitants○ Relayer par l'ACOGI○ Projet présent repris dans le programme électoral municipal | Faiblesses du projet <ul style="list-style-type: none">○ Relais obligatoire pour la viabilité et la pérennité du projet○ Zone de parking assez restreinte. |
| Opportunités <ul style="list-style-type: none">○ Les marchés de producteur et de petite taille sont « à la mode ».○ C'est un petit marché, sans objectif de concurrence avec d'autres marchés du samedi matin. | Facteurs limitant <ul style="list-style-type: none">○ Poids des réglementations |

Etapes suivantes :

Un questionnaire auprès des Vicinois pourrait être élaboré afin de cerner leurs souhaits, non pas quant à la pertinence du projet mais plutôt quant à la typologie du marché et à la nature des services rendus.

Nous souhaiterions que ce marché ait sa première édition « spéciale » vers fin novembre début décembre pour un réel démarrage au printemps 2011, profitant ainsi de la nouvelle saison et ...du beau temps.

Webographie :

- ✓ <http://www.manger-local.com>
- ✓ <http://www.apca.chambagri.fr>
- ✓ <http://www.amap-ifs.org>
- ✓ <http://www.marchedefrance.org>
- ✓ <http://www.producteursdefrance.com>